

Conditions d'utilisation certificats

L'utilisation des certificats d'authentification et de signature de votre carte d'identité ou titre de séjour est soumise à des conditions générales.

Les conditions générales reprennent des informations sur :

- Les types de certificat et leur utilisation
- Les obligations du titulaire du certificat, par exemple garder le code PIN secret
- Les obligations des parties de confiance, par exemple contrôler la validité des certificats
- La responsabilité
- La politique en matière de vie privée
- La législation applicable
- ...

Vous trouverez les conditions générales les plus récentes sur le site internet suivant : <https://repository.eidpki.belgium.be/#/terms>. Lors de la création de vos certificats, le préposé vous demandera d'introduire votre code PIN pour chaque certificat afin de tester celui-ci. Ce faisant, vous déclarez accepter les conditions générales.

Si par la suite vous vous ravisez, vous avez toujours le droit de demander au service population de votre commune d'à nouveau retirer vos certificats. Votre carte d'identité reste valable mais vous ne serez plus à même de vous identifier en ligne auprès des services publics (par exemple Tax on Web) ni d'apposer des signatures électroniques.

